

Direction régionale des affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Thierry BISMUTH 05 55 45 66 44

thierry.bismuth@culture.gouv.fr Références: PC01919023I0002-1

SRA/2023/TB/CB/N° 1495

Le Préfet de région à DDT de la Corrèze Service ADS À l'attention de Mme Nathalie BOISSERIE Place Martial Brigouleix BP 314 19011 TULLE CEDEX

Limoges, le 14 novembre 2023

Objet:

Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

Références :

SAINT-BONNET-PRES-BORT (CORREZE), 2023 - La Jarrige - projet de centrale

photovoltaïque PC01919023I0002

Votre courrier du 18 octobre 2023 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 20 octobre 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de région, et par délégation, Pour la Directrice régionale des affaires culturelles et par subdélégation, La conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

<sup>^</sup>Hélène MOUSSET